Wancourt

BROCANTE du

Samedi 1er juin 2024 De 13 heures à 18 heures

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM:	PRÉNOM :
COMUNNE :	
TÉLÉPHONE :	DENTITÉ :
N° DE CARTE D'II	DENTITÉ :
OU N° DE PERMI	5 DE CONDUIRE :
	PAR :
MÉTRAGE DÉSIR	É (1): $3M \square 6M \square 9M \square Autre \square$, précisez
DETAILS DES AR	TICLES VENDUS :
Voiture seu	VTILISE (1): le Voiture plus remorque Fourgon a case correspondante à votre choix
•	de euros à l'ordre de : Comité des fêtes de Wancourt Banque
Pas de règlement	en espèces.
	, Mr atteste sur l'honneur ma à plus de deux brocantes (y compris celle-ci) dans l'année 2024.

SIGNATURE

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

ARTICLE 1

La manifestation se déroulera le SAMEDI 1^{er} juin 2024 de 13 heures à 18 heures, rue d'Artois.

Elle est organisée par le comité des fêtes qui a pour siège social : Mairie de Wancourt, 1, rue de Picardie, 62128 Wancourt.

ARTICLE 2

Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements nécessaires relatifs à son identité et son domicile.

ARTICLE 3

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

ARTICLE 4

Bulletin d'inscription à envoyer ou déposer en Mairie avant le 22 mai 2024, accompagné du règlement.

Tout bulletin incomplet et non réglé ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 5

L'attribution des emplacements et le déballage ne se fera uniquement qu'à partir de 12h30.

Les participants ayant réservé, devront impérativement arriver avant 12h30, sous peine de voir leur emplacement attribué à d'autres personnes.